



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 juin 2020

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 03/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'UN SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID SUR LA BASE D'UNE PRISE D'EAU DANS LE LAC ET D'UN RÉSEAU DE POMPES À CHALEUR POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAU À CULLY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 03/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'une prise d'eau dans le lac, d'une boucle énergie et d'un réseau de pompes à chaleur pour chauffer et refroidir les bâtiments du plateau de la Gare, de la Fondation de l'Hôpital de Lavaux et les bâtiments existants dans un périmètre proche du réseau de conduite;
2. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 5'000'000, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
3. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 20'000.- TTC, soit CHF 10'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'art. 4, al. 7, de la loi sur les Communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 juin 2020

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 04/2020 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION D'INSTALLATIONS SOLAIRES ET D'UN SOUS-RÉSEAU D'ALIMENTATION ET D'AUTOCONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE (MICROGRID) POUR LES QUARTIERS DE LA GARE ET DE L'HÔPITAL DE LAVAUX À CULLY

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 04/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à recourir au contracting, moyennant soumission préalable du contrat à la Commission des finances, pour la réalisation et l'exploitation d'installations solaires et d'un sous-réseau d'alimentation et d'autoconsommation d'électricité solaire (microgrid) pour les quartiers de la gare et de l'Hôpital de Lavaux à Cully ;
2. de regrouper les parcelles 349 et DP 1730 en un seul domaine public ;
3. d'autoriser la Municipalité à prêter au contracteur le montant nécessaire pour réaliser l'investissement, à concurrence d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-, avec une marge de minimum 0.25% au-dessus du coût du crédit pour la commune, à condition que le prêt soit garanti par les installations et que le prêt soit remboursé en 30 ans ;
4. d'accorder le crédit supplémentaire de CHF 15'000.- TTC, soit CHF 5'000.- TTC au budget 2020 et CHF 10'000.- TTC au budget 2021, compte 420.318.510, pour le transfert du projet au contracteur ;
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7, de la Loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 juin 2020
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 01/2020 - SYNDICAT D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES CHATALET-CHAMPAFLON

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 01/2020 de la Municipalité du 30 mars 2020;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à verser au syndicat le solde des travaux à charge de la Commune d'un montant de CHF 135'790.-, charges au budget 2021, pour un montant de CHF 48'000.- sur le compte 440.314.102 concernant les travaux pour les fontaines de Riex et pour un montant de CHF 87'790.- sur le compte 430.314.200 concernant les travaux liés à l'aménagement des chemins d'améliorations foncières non subventionnés ;
2. d'autoriser la Municipalité à verser au syndicat le solde de la subvention ;
3. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement d'un montant de CHF 175'501.- ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
5. d'amortir l'investissement relatif à la subvention de CHF 175'501.- par annuités égales sur 20 ans au maximum (chapitre 430), la première fois au budget 2021.

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 juin 2020
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 02/2020 - LA CORNALLAZ - ASSAINISSEMENT DE LA BUTTE DE TIR

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

Vu le préavis N° 02/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de
son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux d'assainissement de la butte de tir de la Cornallaz ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 187'800.- taxes comprises ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux d'assainissement par les subventions d'un montant de CHF 48'000.- et le solde de CHF 139'800.- en une fois au budget 2021 (chapitre 420).

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2020.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 8 juin 2020
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 07/2020 - LAVAUX EXPRESS - DEMANDE DE CAUTIONNEMENT POUR
L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE LOCOMOTIVE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 07/2020 de la Municipalité du 20 avril 2020 ;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 55 voix pour et 1 abstention



1. d'accepter que la Commune se porte caution solidaire avec la Commune de Lutry envers l'Association Lavaux Express sur le prêt que cette dernière va contracter auprès de la Banque Cantonale Vaudoise pour l'achat d'une nouvelle locomotive, prêt au capital de CHF 65'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à conclure et signer tous actes ou conventions à cet effet.

Ainsi délibéré en séance du 8 juin 2020.

Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz